Publié le 24 janvier 2012

Le Ceser des Pays de la Loire à l’écoute des Epl

La Commission n° 3 » Economie, Emploi, Recherche, Innovation » du Ceser des Pays de la Loire a auditionné le 20 janvier une délégation d’Epl pour évaluer l’impact économique régional de l’économie publique locale.

Cette délégation conduite par Albert Mahé, président honoraire de la Fédération des Epl Pays de la Loire Bretagne, était composée de Jean-Michel Bourge, directeur général de la Sela et de Enée 44, de Jacques Decréquy, directeur général de la Soclova, de Jacques Mary, directeur général de la Sominval et de Denis Caille, directeur général délégué de l'Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'Innovation (Sem et SPR des Pays de la Loire).Les différents intervenants sont revenus sur les atouts des Epl en matière de développement économique. Positionnées comme opérateurs des politiques publiques de leurs collectivités-actionnaires, les Epl permettent de mettre en place les outils d'accompagnement des politiques publiques locales et aussi de mettre en oeuvre des projets qui n'auraient pas trouvé d'écho auprès du secteur privé.Albert Mahé a rappelé que les Epl venaient donc en complémentarité de l'offre existante qu'elle soit publique ou privé. La notion de développement territorial et de service sur-mesure font des Epl des sociétés uniques.

À télécharger

- Composition de la Commission Economie CESER PDL.pdf